



Finistère

Penn-ar-Bed

LE DÉPARTEMENT

Développement de solutions d'habiter / Logements adaptés pour les personnes âgées Appel à manifestation d'intérêts (AMI)



DOSSIER DE CANDIDATURE

Cet appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans les objectifs définis par :

- le 4^e schéma « Bien vieillir en Finistère » 2015-2020, qui vise notamment à adapter la société à l'allongement de la durée de la vie et valoriser la contribution des personnes âgées à la vie sociale ;
- le Plan départemental de l'habitat (PDH) qui promeut le développement de formes novatrices d'habitat en réponse au vieillissement.

Le cahier des charges, approuvé par la commission permanente du 2 mai 2016, précise les objectifs, conditions d'éligibilité et modalités de mise en œuvre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Développement de logements adaptés pour les personnes âgées », tout en laissant la place à des projets innovants, variés et adaptés à chaque territoire.

Il est proposé de viser la sélection d'une dizaine de projets sur le territoire, prioritairement parmi les communes dites « pôles d'équilibre » définies dans le Plan Départemental de l'Habitat 2014-2020 ou dans les Programmes locaux de l'habitat. Ces communes remplissent des fonctions structurantes à l'échelle de leur bassin d'habitat qu'il convient de conforter.

Présentation générale

• **Nom de la commune où se situe le projet :** **Nombre d'habitants :**

• **Communauté de communes :**

• **Nom du maître d'ouvrage :**

• **Contact/Coordinateur officiel du projet (*nom-prénom-coordonnées*) :**

• **Intitulé du projet :**

• **Stade d'avancement du projet :**

• **Résumé du contexte dans lequel s'inscrit le projet et rappel de ses objectifs généraux :**

- Le projet a-t-il été présenté au titre d'autres politiques du Département ? si oui, laquelle ou lesquelles ?

- La population a-t-elle été associée au projet ? Comment ? A quels stades ?

À quel stade du projet en est la collectivité ?

- Phase de **réflexion en amont** :

- Analyse des besoins :
- Quels sont les besoins identifiés sur le territoire concernant l'habitat de personnes âgées ?

- Le territoire est-il doté d'un PLH ? Si oui la prise en compte du vieillissement y est-elle inscrite et de quelle manière ?

- Une OPAH est elle en cours ?

Ou

• Phase **opérationnelle** :

.....

• Quel est le niveau d'avancement du projet ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

• Le foncier a-t-il déjà été repéré ? Si oui où se situe-t-il ? Quelles en sont les caractéristiques principales (foncier bâti, non bâti, dégradé, reconversion de friches...).....

.....

.....

.....

.....

.....

• Est-il propriété de la collectivité ou fait-il l'objet d'une démarche pour l'acquisition ? Si oui laquelle ?

.....

.....

.....

.....

.....

A quel volet de l'AMI la collectivité candidate-t-elle ?

• phase de **réflexion en amont**

Ou

• phase **opérationnelle**

Cachet et signature obligatoires
du maître d'ouvrage

.....

MODALITÉS

de l'appel à manifestation d'intérêts

La demande de subvention doit précéder tout démarrage des travaux.

Composition du dossier :

- Le **dossier de candidature complété et signé par le maître d'ouvrage**
- La **délibération** engageant la collectivité dans le projet et sollicitant les financeurs
- Le **plan de financement prévisionnel** de la phase étude ou de l'opération si la phase étude est déjà réalisée (avec financeurs et montants attendus ou accordés)
- Un **diagnostic des besoins des personnes âgées de 60 ans** et plus résidant sur le territoire de la communauté de communes
- Un **cahier de plans** comportant :
 - un plan de situation A4 représentant l'implantation du projet par rapport au bourg
 - un plan de l'existant A3
 - des photos de l'état existant

Si la phase étude est déjà réalisée :

- un plan masse A3 de l'état futur au stade PRO minimum avec profils
- des perspectives, esquisses ou photographies-montages
- un plan des déplacements doux à l'échelle de la commune

- Les **documents** suivants :
 - extrait des documents d'urbanisme relatifs au projet
 - études préalables
 - articles, délibérations, comptes-rendus de réunions relatifs à la concertation
 - note paysagère
 - délibération engageant la commune dans une charte (ex : charte gestion économe du foncier, charte PNRA...)

- Le **cahier des clauses techniques particulières de la prestation d'étude globale si celle-ci est lancée**
- et les **devis des prestataires ayant répondu**
- L'**avis de l'Architecte des Bâtiments de France** si le secteur relève de sa compétence, ou le cas échéant, une attestation du porteur de projet précisant que cet avis n'est pas nécessaire

*Un exemplaire unique du dossier est à remettre au format papier pour le 1^{er} novembre 2016
(cachet de la poste faisant foi)*

Le dossier est à adresser à :

Madame la Présidente
Conseil départemental du Finistère
32 boulevard Dupleix - CS 29029
29196 Quimper Cedex

Pour tout renseignements administratifs :

Conseil départemental du Finistère
Direction de l'aménagement, de l'eau, de l'environnement et
du logement
Direction adjointe Habitat logement - Mission habitat durable
32 boulevard Dupleix - CS 29029 - 29196 Quimper Cedex
www.finistere.fr